

**MYRIAM EL KHOMRI**

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

**AUDREY AZOULAY**

MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

Paris, le 19 septembre 2016

## **Lancement du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle**

Myriam EL KHOMRI, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et Audrey AZOULAY, ministre de la Culture et de la Communication, ont présenté aujourd'hui les mesures et le fonctionnement du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) devant les professionnels de la filière du spectacle vivant et enregistré réunis au ministère de la Culture et de la Communication.

Annoncé par le Premier ministre en avril dernier, ce fonds traduit la volonté du Gouvernement de favoriser l'emploi durable dans le secteur du spectacle, notamment en soutenant l'embauche en contrats à durée indéterminée et l'allongement des contrats à durée déterminée. Destiné aux entreprises du spectacle vivant et enregistré et aux artistes et techniciens qu'elles emploient, le fonds est doté de 90 millions d'euros en année pleine.

« Encourager l'emploi pérenne dans le spectacle, c'est faire le choix de la culture et de ceux qui la portent au quotidien » a déclaré Audrey AZOULAY à cette occasion.

« Soutenir l'accès à l'emploi durable des intermittents c'est choisir de lutter contre la précarité de l'emploi de ceux qui œuvrent à la création française », a souligné Myriam EL KHOMRI.

Le FONPEPS est l'aboutissement d'un travail initié lors de la Conférence pour l'emploi d'octobre 2015. S'en est suivie une phase de concertation, menée par le ministère de la Culture et de la Communication, entre les représentants des entreprises, des salariés, des institutions, en lien avec les ministères en charge du Travail et du Budget.

Les 9 mesures détaillées en annexe portent sur :

- une aide à l'embauche du premier salarié en CDI ;
- une prime à l'embauche en CDI de salariés du spectacle ;
- une aide à la durée des contrats ;
- une aide à l'insertion sur le marché du travail des jeunes artistes diplômés ;
- une aide à la garde d'enfant d'artistes et techniciens intermittents ;
- un fonds assurantiel pour les groupements d'entreprises de la culture ;
- des dispositifs de soutien à l'emploi dans les secteurs fragiles ;
  - cafés-culture ;
  - petits lieux de diffusion musique/théâtre/danse ;
  - éditions phonographiques.

Le fonds pour l'emploi est financé et organisé par le ministère de la Culture et de la Communication. Ses mesures entreront progressivement en application dès cet automne.

Un suivi trimestriel de la mobilisation des mesures sera réalisé et présenté aux représentants des organisations professionnelles dès janvier 2017.

Contacts presse :

Service de presse d'Audrey AZOULAY : 01 40 15 83 31 – [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

Service de presse de Myriam EL KHOMRI : 01 49 55 31 02 –

[secretariat.presse@cab.travail.gouv.fr](mailto:secretariat.presse@cab.travail.gouv.fr)